

COVID-19 : communiqué de presse du mardi 7 avril

Depuis trois semaines, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Durant cette période, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent, de leur côté, la continuité des services publics essentiels. La Ville de Troyes a pris, ce mardi, un arrêté demandant à tous les établissements médico-sociaux et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la commune de pratiquer des tests de dépistage sur les personnels et résidents.

o Salubrité publique

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et médico-sociaux

Au titre des pouvoirs de police administrative générale de Monsieur le Maire, visant à préserver la santé publique, à assurer la salubrité publique et à garantir la sécurité au sein d'établissements recevant du public, la Ville de Troyes a pris, ce mardi 7 avril, un arrêté **qui oblige, dès maintenant, tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et résidences autonomes troyens de réaliser des tests individuels sur l'ensemble de leurs résidents et personnels** (médicaux, de soins, dédiés à l'alimentation, à l'hygiène et bien-être des résidents) permettant de dépister s'ils sont atteints, ou non, du COVID-19. Les intervenants extérieurs accueillis au sein de ces établissements (prestataires, bénévoles...) devront également présenter les résultats d'un test identique avant de se rendre dans l'un de ces établissements. Les résidents non atteints par le COVID-19 seront immédiatement isolés des résidents atteints.

Ces tests doivent permettre de limiter la propagation du COVID-19 et ainsi protéger les personnes accueillies dans les résidences autonomes, ainsi que celles accueillies dans les Ehpad, particulièrement fragiles face à ce virus. Le taux de mortalité chez les patients atteints de COVID-19 ayant plus de 65 ans constaté dans l'Aube est élevé et le passage des équipes soignantes ou d'entretien entre les chambres représente un risque de contamination accrue, même en cas d'application des gestes barrière.

o Renseignement au public

Espaces France Services

Durant la période de confinement, les espaces France Services de Troyes Champagne

Métropole restent joignables pour vous renseigner, **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h**

à 17h. Le service d'accompagnement assure une permanence téléphonique et une correspondance par mail afin de répondre aux questions relatives à vos démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, impôts, retraites, pièces d'identité, cartes grise). Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du Conseil départemental d'accès au droit, afin d'être mis en contact avec un juriste.

Tél. 09 62 63 75 48 - Mail : franceservices.covid@troyes-cm.fr

Centre Municipal d'Action Sociale

Le standard mutualisé Centre Municipal d'Action Sociale / Ville de Troyes / Troyes Champagne Métropole est joignable **du lundi au vendredi au 03 25 42 33 33. Il est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30** afin de répondre à vos questions concernant le service public.

L'État-Civil de l'Hôtel de Ville de Troyes vous accueille **du lundi au vendredi de 14h à 17h30** uniquement pour les actes obligatoires : reconnaissance avant naissance, déclaration de naissance (vous munir obligatoirement du feuillet rose ou vert, exemple fourni au poste de sécurité). L'accueil se fait exclusivement par le poste de sécurité, rue Claude-Huez. Attention, aucun rendez-vous pour demande de passeport ou de carte nationale d'identité n'est assuré.

Les cérémonies de mariages déjà programmées peuvent être maintenues si les époux le souhaitent. Ne pourront être acceptés que les époux et leurs témoins.

Le cimetière de Troyes reste ouvert aux horaires habituels (de 8h30 à 18h30 du lundi au dimanche), l'accueil par le gardien se faisant uniquement par téléphone (numéro disponible sur la porte de l'accueil).

o Soutien aux populations

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Pendant les mesures de confinement, le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie de l'Aube reste joignable pour répondre à vos besoins :

- Association Accueil Liaisons Toxicomanie (Alt 10) au 03 25 80 56 01 ;
- Revivre / L'Amitié sans alcool au 03 25 73 40 53 ;
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) au 03 25 49 44 44.

Par ailleurs, pour les besoins spécifiques en matériel de réduction des risques, vous pouvez contacter le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues au 07 61 88 17 21.

Votre contact

Service relations presse

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr